



Train Jaune



Vais-je pouvoir monter
à bord du Train Jaune
avec mon vélo ?



Oui !
En réservant gratuitement
et obligatoirement la place
de votre vélo*.

Réservez avec le service
«Accès Vélo Serein» sur :

trainlio.sncf.com

* Nombre de places limité



LE SERVICE ACCÈS VÉLO SEREIN

Le service **Accès Vélo Serein** est un service gratuit et obligatoire qui permet de réserver la place de son vélo à bord du Train Jaune en Occitanie. Le nombre de place est limité.

POUR QUI ?

Ce service s'adresse à tous les voyageurs.

OÙ ET QUAND ?

Le service est disponible sur la ligne du Train Jaune. Les réservations sont possibles jusqu'au 26 septembre 2022 inclus pour des voyages jusqu'au 26 septembre 2022 inclus.

En plus de votre billet, il faut donc être muni d'une réservation vélo en arrivant aux gares entre Villefranche-Vernet-les-Bains et Latour-de-Carol-Enveitg.

QUEL TYPE DE VÉLOS SONT CONCERNÉS ?

Tous les vélos classiques sont concernés par la réservation à l'exception des tandems, vélos cargo, carioles/remorques qui demeurent interdits à bord lorsqu'ils ne sont pas transportés comme un bagage*.

À bord du train, votre vélo devra :

- être étiqueté de manière visible et porter le nom et prénom du voyageur,
- être entreposé dans les espaces prévus à cet effet,
- ne pas entraver, même partiellement, la circulation des personnes à bord.

* les vélos/carioles/remorques, si plié(e)s et/ou démonté(e)s et rangés dans une housse de transport continueront de pouvoir être transportés gratuitement à bord et sans réservation complémentaire selon les règles applicables aux bagages.

COMMENT RÉSERVER ?

Pour réserver l'emplacement du vélo, se rendre sur le site : trainio.sncf.com, flashez le QR code.

Ou réservez auprès d'un agent SNCF dans une gare du Train Jaune (attention, nombre de places limité).



QUEL EST LE PRIX ?

Le service est gratuit mais obligatoire sur la ligne du Train Jaune.

OÙ METTRE MON VÉLO À BORD DU TRAIN ?

Le vélo doit être mis dans les fourgons avec l'aide du contrôleur. Il ne doit occasionner aucune gêne tant dans la sécurité que dans la circulation des voyageurs. Le vélo doit être étiqueté de manière visible et porter le nom et prénom du voyageur. La surveillance et la manutention des vélos sont sous la responsabilité de leur propriétaire.

QUELLE PIÈCE PRÉSENTER AU CONTRÔLEUR ?

Le billet de train et la réservation du vélo doivent être présentés au contrôleur.

Si la réservation du vélo n'a pas été faite, l'accès au train sera refusé.

Si le contrôle se fait à bord et que la réservation du vélo n'a pas été faite, vous devrez vous acquitter d'un forfait d'un montant minimum de 35€.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SERVICE ?

- RDV sur le site trainio.sncf.com
- Les agents dans les gares concernées sont à votre écoute,
- Contactez un conseiller au **0800 31 31 31** (service et appel gratuits),
- Posez vos questions sur **WhatsApp** : enregistrer le numéro 06 24 77 80 84 dans vos contacts pour nous écrire (service gratuit).

LES AUTRES OFFRES VÉLO

La Région Occitanie et SNCF Voyageurs vous proposent d'autres offres vélos :

LOCATION DE VÉLOS

SNCF est associée au dispositif national Accueil Vélo déployé par France Vélo Tourisme. Ainsi, les loueurs de vélos ayant signé la charte Accueil Vélo s'engagent à proposer un service de location adapté au tourisme à vélo à proximité des gares. Le vélo en libre-service vous assure une grande souplesse pour vos déplacements combinés avec le train. Pour plus d'informations, **flashez le QR code.**



AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO PLIANT

La Région Occitanie apporte une aide financière de 100€ aux abonnés annuels afin de promouvoir les déplacements en vélo. Pour plus d'informations, **flashez le QR code.**



STATIONNEZ VOTRE VÉLO EN GARE

SNCF et la Région Occitanie ont équipé les principales gares régionales d'abris pour stationner votre vélo. Profitez-en pour voyager plus légèrement ! Pour plus d'informations, **flashez le QR code.**

